

Quelle place attribuer au mérite personnel ?

Basé sur Effort Ability and Personal Desert : George Sher

Depuis toujours, le concept de justice résonne comme un principe fondamental sur lequel reposent les sociétés humaines. Parmi ses nombreuses formes, nous trouvons, par exemple, la justice corrective, visant à réparer les torts physiques et moraux, mais ce n'est pas l'objet de notre réflexion. Nous nous concentrerons ici sur un autre aspect : la justice distributive, qui s'intéresse à la répartition équitable des ressources, des opportunités et des honneurs au sein des sociétés. La question est donc de savoir sur quel(s) critère(s) baser ces distributions. Un point crucial de ce débat réside dans le rôle du mérite personnel. À première vue, il semble intuitivement juste de récompenser les individus en fonction de leurs efforts et de leurs contributions, surtout lorsqu'on les compare à ceux qui n'en font pas autant. Le prendre en compte semblerait alors justifié.

Cependant, donner une place au mérite dans la justice distributive est une position controversée qui entre en opposition directe avec la conception de John Rawls, développée dans *A Theory of Justice*¹. Il y propose une vision de la justice comme équité (*justice as fairness*), reposant sur deux principes fondamentaux : le principe de liberté, qui garantit des droits égaux pour tous, et le principe d'égalité, comprenant le principe de différence, qui justifie les inégalités économiques et sociales uniquement si elles bénéficient aux plus désavantagés. Dans cette théorie, Rawls exclut explicitement le mérite personnel comme critère de justice. La raison principale est que, selon lui, chaque attribut des personnes, tels que leurs talents naturels et efforts individuels, est influencé par des facteurs externes et arbitraires, comme l'environnement social et les circonstances de naissance. Ces éléments constitueraient alors une base bien trop contingente et instable pour en structurer une répartition équitable des biens sociaux.

À l'opposé, George Sher, dans son article *Effort, Ability, and Personal Desert*², défend fermement l'idée que le mérite, incluant à la fois l'effort individuel et les capacités développées, doit être pris en compte dans la justice distributive. Il affirme que, bien que ces attributs puissent être influencés par des circonstances extérieures, ils ne perdent pas pour autant leur importance morale. De ce fait, ignorer le mérite reviendrait à nier le concept de responsabilité individuelle et à sous-estimer le rôle des efforts personnels dans la construction d'une société équitable. Ainsi, selon lui, une théorie de la justice bien construite se doit d'intégrer cette dimension méritocratique.

Dans cet essai, nous confronterons donc ces deux positions sur le mérite personnel. Nous commencerons par clarifier celle de Rawls et son argument contre l'intégration du mérite dans la justice distributive. Ensuite, nous examinerons la défense du mérite proposée par Sher avec une attention critique. Enfin, je présenterai à mon tour une objection affirmant que, bien que la position de Sher soit séduisante et intuitive, elle repose sur une vision idéalisée de la capacité à fournir des efforts, ignorant les contraintes systémiques qui pèsent sur les individus. Je conclurai ainsi en expliquant pourquoi le mérite personnel devrait être écarté en tant que critère

¹ *A Theory of Justice – Revised Edition*, John Rawls : The Belknap Press of Harvard University Press Cambridge, Massachusetts, 1971, 1999 by the President and Fellows of Harvard College

² *Effort, Ability, and Personal Desert*, George Sher : *Philosophy & Public Affairs*, Summer, 1979, Vol. 8, No. 4 (Summer, 1979), pp.361-376

de répartition, et pourquoi la conception rawlsienne reste plus réaliste et mieux adaptée à la justice distributive.

La justice selon Rawls :

Comme expliqué précédemment, la théorie de la justice rawlsienne propose une vision de la justice comme équité (*justice as fairness*). Pour justifier son idée, Rawls affirme qu'il est évident que chaque personne naît avec des privilèges qui les différencient les uns des autres, comme un héritage génétique ou un environnement favorable. Cependant, ceux-ci sont distribués de façon complètement arbitraire ; c'est tout simplement le fruit du hasard. Son but est alors de définir des principes de distribution équitables de façon à ce que, peu importe sa situation initiale, une personne ne soit pas avantagée ou désavantagée par sa position. Dès lors, deux principes fondamentaux surgissent : premièrement, le principe de liberté, où chaque individu possède un droit égal aux libertés fondamentales, telles que la liberté d'expression, le droit de vote, etc. Ce principe a une priorité absolue, c'est-à-dire que la liberté ne peut être restreinte que pour protéger d'autres libertés. Et deuxièmement, le principe d'égalité, stipulant d'une part que tous les individus doivent avoir des chances réelles égales d'accéder aux opportunités, tels que postes et fonctions, quelle que soit leur origine sociale ou leurs caractéristiques personnelles. Il explique d'autre part que les seules inégalités acceptables sont celles qui bénéficient aux membres les plus défavorisés de la société, conformément au principe de différence.

Dans cette théorie, Rawls exclut explicitement le mérite personnel comme critère de justice. La raison est que, selon lui, chaque attribut des personnes, tels que leurs talents naturels et efforts individuels, fait partie des privilèges distribués de façon arbitraire selon les circonstances de naissance. Ce sont alors précisément ces attributs immérités qui permettent la réalisation de diverses actions et, si un avantage est immérité à la base, les avantages obtenus grâce à lui le sont également. C'est sur cette démarche que repose l'argument rawlsien. En clair, il nous faut distinguer quatre points importants : en premier lieu, les capacités de base sont des ensembles initiaux de talents qui ne dépendent pas des actions d'une personne. Ces dernières lui sont données arbitrairement à la naissance sans qu'elle n'ait rien eu à faire pour les obtenir (comme un héritage génétique ou un environnement favorable). Ensuite, le mérite d'une personne découle directement de ses actions. Si elle n'a rien fait pour obtenir quelque chose, elle ne peut pas en revendiquer le mérite. Cependant, toutes les actions que nous réalisons découlent, d'une façon ou d'une autre, de nos capacités de base. Dès lors, si les capacités de base d'une personne sont imméritées et qu'elles rendent possibles certaines actions, alors les avantages obtenus grâce à ces actions sont également immérités. C'est précisément pourquoi Rawls ne trouve pas d'intérêt à la prise en compte du mérite personnel dans la justice distributive.

Sher et la capacité à fournir des efforts

L'argument rawlsien concernant le mérite étant exprimé, nous pouvons désormais explorer le point de vue de Sher, qui s'oppose à l'exclusion totale du mérite dans la justice distributive. Il commence par affirmer qu'il est essentiel de distinguer deux types de capacités de base, c'est-à-dire des ensembles initiaux de talents ou d'attributs qui ne dépendent pas des actions d'une personne. D'une part, les capacités de base partagées, à savoir des conditions communes à chaque personne, telles que le fait d'être vivant. D'autre part, les capacités de base spécifiques, à savoir celles qui font qu'une personne possède une condition qui la différencie

d'une autre, comme le fait de naître dans une famille aisée. Cette distinction permet de laisser une petite place au mérite ; au lieu d'exiger qu'une personne mérite toutes les conditions nécessaires pour bénéficier d'un avantage, Sher suggère que nous pouvons exiger uniquement que la personne mérite les conditions spécifiques qui lui donnent un avantage par rapport aux autres. Autrement dit, si mériter un bénéfice impliquait de mériter absolument tout ce qui le rend possible, alors personne ne pourrait jamais rien mériter, ce qui rendrait le concept de mérite insignifiant.

En réadaptant ainsi l'argument de Rawls, Sher réhabilite le mérite. Par exemple, le fait d'être vivant étant une capacité de base partagée, les actions qui en découlent (pouvoir penser ou respirer) n'exigent pas de mérite initial à cette capacité puisqu'elle est commune à tous. De ce fait, une personne mérite les bénéfices qu'elle obtient à partir de ces capacités de base partagées, elle n'a pas à les justifier. A contrario, si un individu naît en ayant une condition spécifique, comme le fait de pouvoir lire extrêmement vite grâce à un bagage génétique favorable, alors il doit mériter les avantages obtenus grâce à cette condition particulière ; faute de quoi ces bénéfices resteraient immérités.

Parmi les capacités de base partagées, Sher introduit alors une notion clé : l'effort. À la Rawls, nous pourrions objecter et affirmer que lorsqu'une personne fournit plus d'effort qu'une autre concernant une certaine activité, cette différence révèle des dissimilitudes dans leurs talents naturels spécifiques. Cependant, Sher distingue à nouveau deux concepts fondamentaux : la capacité à fournir des efforts, vue comme un potentiel partagé par tous, et l'exercice de cette capacité qui dépend de la façon dont chacun met à profit ce potentiel. En d'autres termes, tout le monde possède la capacité de fournir des efforts, c'est une condition de base partagée, mais la différence réside dans la manière dont chacun exploite ce potentiel. Pour en revenir au mérite, Sher explique qu'une bonne partie des bénéfices qu'obtient une personne découle de son action de mettre à profit sa capacité à fournir des efforts, une condition partagée par tous et, donc, non spécifique. De ce fait, le mérite personnel ne peut pas être discrédité.

Dès lors, l'argument de Rawls, selon lequel les avantages tirés des capacités spécifiques imméritées rendent ces avantages eux-mêmes immérités, ne s'applique pas à l'effort. Son argument est donc insuffisant pour exclure complètement le mérite de sa théorie de la justice. Pour Sher, bien que les talents naturels soient des faits contingents, l'effort fourni est un choix personnel par rapport à une condition partagée par tous (à savoir le potentiel de pouvoir fournir des efforts). Même si l'on imagine une personne possédant une capacité spécifique complémentaire qui lui permettrait de fournir moins d'efforts qu'une autre, son mérite quant au résultat qu'il obtient ne lui donne pas un avantage injuste par rapport à cette autre personne. En effet, cette dernière possède dès le départ la capacité de base partagée de mettre à profit sa capacité à fournir des efforts et pourrait donc, avec plus de travail, égaler la première. Même avec des talents spécifiques moindres, une personne peut donc atteindre des résultats équivalents à une autre en faisant preuve de plus d'efforts, de planification ou de gestion, relevant directement de sa condition universelle de capacité à fournir des efforts. Les individus, malgré leurs conditions initiales, conservent une certaine responsabilité dans la manière dont ils exploitent leurs capacités à surmonter les obstacles en décidant de mettre à profit, ou non, leur condition à fournir des efforts.

En intégrant le mérite personnel dans la justice distributive, Sher soutient que cela encourage les individus à fournir des efforts et à exploiter pleinement leurs capacités, ce qui favorise l'innovation, le progrès et le dynamisme des sociétés. Ignorer le mérite reviendrait non seulement à nier la responsabilité individuelle, mais également à décourager les contributions personnelles à l'amélioration collective. Ainsi, une théorie de la justice devrait reconnaître et récompenser les efforts individuels, tout en tenant compte des inégalités de départ.

L'effort comme capacité spécifique

Bien que tous les bénéfices obtenus par une personne ne découlent pas forcément de la mise à profit de sa capacité à fournir des efforts, cela en englobe tout de même une bonne partie. En considérant l'effort comme un potentiel commun à tous (une condition de base partagée), Sher affirme que le mérite personnel qui en découle ne peut pas être discrédité. Mais peut-on réellement affirmer qu'il s'agit d'une capacité de base partagée et non spécifique ? Pour rappel, il distingue la capacité à fournir des efforts (comme un potentiel partagé par tous) de son exercice, qui reflèterait un choix individuel. Cette distinction vise à justifier que les bénéfices découlant de l'effort sont mérités. Cependant, cet argument repose sur une vision trop simplifiée de la capacité à fournir des efforts. Je soutiendrais ici que cette dernière est en réalité influencée par des facteurs externes et n'est pas uniformément répartie, faisant d'elle une condition se rapprochant plus d'une capacité spécifique que d'une capacité partagée. En d'autres termes, Sher affirme que chacun possède le potentiel de fournir des efforts, je soutiens pour ma part que l'aptitude à exploiter ce potentiel dépend de dispositions internes allant au-delà de la volonté, comme la discipline, la résilience ou la tolérance à l'échec. Ces dispositions ne sont pas des choix mais des caractéristiques qui résultent d'un mélange biologique, d'éducation et de circonstances sociales.

Pour commencer, sur le plan biologique, il est prouvé que certaines personnes naissent avec une endurance physique ou mentale supérieure, leur permettant de maintenir leurs efforts plus longtemps. Un exemple concret concerne une étude³, réalisée en 2007 par Daniel G. MacArthur et Kathryn N. North, expliquant que certaines personnes naissent avec un profil musculaire spécifique influencé par des variantes génétiques, tel que le gène ACTN3⁴, jouant un rôle direct dans la composition musculaire. Ce gène peut favoriser une meilleure endurance, en prédisposant naturellement les individus à des activités telles que les marathons. De ce fait, certains traits biologiques innés, comme la composition musculaire, peuvent donner à certaines personnes un avantage naturel dans leur capacité à fournir des efforts, qu'ils soient physiques ou mentaux, indépendamment de leur volonté ou de leurs choix. Je pense que Sher pourrait argumenter en disant que ces capacités à fournir des efforts sont bel et bien des capacités de base spécifiques, mais que cela ne prouve pas pour autant que les autres personnes ne possèdent pas de capacité à fournir des efforts. Il dirait que nous possédons tous cette capacité partagée, mais que certaines personnes en possèdent d'autres spécifiques qui leur permettent d'en fournir moins.

Je continuerais donc en affirmant que les conditions sociales, elles aussi, influencent la capacité à fournir des efforts d'autrui ; un environnement de soutien ou des modèles éducatifs favorisent davantage la capacité à persévérer. Par exemple, un élève issu d'un environnement socio-économiquement stable, où les parents participent activement à son éducation (suivi des devoirs, discussions motivantes, etc...), sera souvent plus persévérant lorsqu'il rencontrera des difficultés scolaires. En revanche, un élève vivant dans un contexte de précarité, où le soutien éducatif est absent, peut avoir du mal à maintenir la même motivation face aux obstacles. C'est ce qu'ont démontré Fan et Chen⁵ en 2001, en étudiant le rapport liant le soutien familial et la réussite académique. Ainsi, les parents qui encouragent régulièrement leurs enfants, leur offrent des ressources pour réussir et valorisent les efforts,

³ MacArthur, D. G., & North, K. N. (2007). ACTN3: A genetic influence on muscle function and athletic performance. *Exercise and Sport Sciences Reviews*, 35(1), 30-34.

⁴ Aussi appelé « Gène du sprinter »

⁵ Fan, X., & Chen, M. (2001). Parental involvement and students' academic achievement: A meta-analysis. *Educational Psychology Review*, 13(1), 1-22.

leur transmettent des modèles positifs qui vont les encourager à exploiter leur capacité à fournir des efforts comparativement à d'autres.

Finalement, je parlerais de l'impact direct de certains événements sur la capacité des individus à mettre à profit leur capacité à fournir des efforts. Par exemple, une étude⁶ sur les traumatismes en milieu militaire réalisée par Yehuda et McFarlane a démontré que les vétérans souffrant de *SSPT*⁷ présentent une diminution significative de leur capacité à fournir des efforts prolongés. Ce n'est pas dû à un manque de volonté, mais simplement à une réelle incapacité à fournir des efforts, découlant d'un épuisement mental lié à une hypervigilance constante et des flashbacks. Le traumatisme modifie alors les fonctionnements neurobiologiques, affectant la régulation de l'énergie mentale et physique, ce qui rend difficile, voire impossible, la poursuite d'objectifs exigeants ou de tâches longues.

À travers ces arguments, j'ai souhaité démontrer que, bien que Sher présente la capacité à fournir des efforts comme une condition universelle et partagée, sa mise à profit dépend en réalité de multiples facteurs externes. Le premier exemple a mis en évidence que cette capacité n'est pas répartie équitablement à la naissance ; les deux suivants ont souligné que des influences externes, comme les conditions sociales ou les événements traumatiques, façonnent profondément la manière dont cette capacité est exercée. Elles ont un impact tel qu'elles peuvent encourager, freiner ou même stopper totalement la mise à profit de cette capacité. Dès lors, si la capacité à fournir des efforts est elle-même influencée par des circonstances externes et des inégalités de départ, alors les bénéfices qui en découlent ne peuvent pas être considérés comme purement mérités. Ces bénéfices deviennent tout aussi arbitraires que ceux attribués aux talents naturels. Par conséquent, je dirais que la distinction que Sher tente de tracer entre les capacités spécifiques (comme les talents) et l'effort personnel s'effondre : l'effort repose également sur des capacités spécifiques, façonnées par des facteurs indépendants de la volonté individuelle.

Ainsi, le mérite personnel, même basé sur l'effort, est annulé par sa dépendance à des capacités spécifiques. Sher postule que la capacité à fournir des efforts est universelle, mais cela ne correspond pas à la réalité : cette capacité varie considérablement en fonction des inégalités initiales entre les individus. De plus, comme l'illustre l'exemple des vétérans de guerre, ces capacités peuvent être durablement altérées par des circonstances externes, montrant qu'elles ne sont ni immuables, ni indépendantes des contextes de vie. Pour conclure, j'affirmerai donc qu'intégrer le mérite personnel basé sur l'effort dans la justice distributive revient à récompenser des attributs qui, tout comme les talents naturels, sont fondamentalement arbitraires. En ce sens, la critique rawlsienne demeure valide : le mérite, même fondé sur l'effort, est une base trop contingente et instable pour structurer une répartition juste des ressources. Une théorie de la justice véritablement équitable ne saurait s'appuyer sur un critère aussi biaisé que celui du mérite.

⁶ Yehuda, R., & McFarlane, A. C. (1995). Conflict between current knowledge about posttraumatic stress disorder and its original conceptual basis. *American Journal of Psychiatry*, 152(12), 1705-1713.

⁷ *Syndrome de Stress Post-Traumatique*